Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1965)
Heft: 39

Artikel: L'avenir des Cantons
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1029009

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. Lausanne

Domaine public 39

L'avenir des Cantons

Comment les cantons vont-ils financer les investissements qui conditionnent leur avenir ? Les charges deviennent trop lourdes pour eux. Nous le disions, ce printemps, en citant l'exemple genevois. De Genève, l'inquiétude a gagné d'autres cantons. Le Grand Conseil vaudois a appris que l'équipement du canton coûterait deux milliards. Où les prendre ?
Cette situation grave s'explique par la répartition des charges entre la Confédération et les cantons. Dans les compétences de ces derniers : l'enseignement et la santé publique. Or l'évolution de la société moderne (vieillissement de la population et prolongation de la scolarité) rendent écrasantes ces deux dépenses. Cette évolution est si évidente qu'il n'y aura pas de solutions sans qu'on touche aux structures mêmes de la Confédération.
Et si les cantons ne prennent pas les devants, ils perdront leurs dernières chances.
Pour aujourd'hui, nous aborderons deux problèmes au fil de l'actualité.

Un plan d'urgence ?

Lorsque les députés sentent monter la marée des dépenses, ils se mettent à réclamer de manière touchante un plan d'ensemble et un code d'urgence pour y voir clair (voir les motion et interpellation Martin et Matile au Grand Conseil vaudois). Ces interventions, l'expérience le prouve, sont généralement inefficaces parce qu'elles se heurtent au système.
D'abord, les gouvernements cantonaux, mal équipés, bâtissent les plans financiers par simple addition des projets des différents services administratifs ; c'est le contraire d'une planification. Ensuite il est une règle du système collégial qui veut que chaque conseiller d'Etat (ou municipal) aille de l'avant dans son secteur. Que chacun, selon son ardeur, mette à son actif quelques réalisations. Un plan obligerait nos gouvernants à s'occuper les uns des autres. Retarder la réalisation d'une piscine pour construire une clinique, ce serait la fin de l'entente cordiale : car un magistrat devrait se présenter les mains vides devant ses électeurs, alors que l'autre aurait les mains pleines !
Réclamer, pour les dépenses publiques, l'application d'un plan, c'est toucher à l'autonomie individuelle de magistrats, maîtres de leur département.
Et pourtant, c'est par ce moyen seulement que nous pourrons fixer librement nos objectifs cantonaux.

Le sort de l'E.P.U.L.

La Confédération va consacrer un milliard à l'Ecole polytechnique fédérale, dont la moitié immédiatement. Le recteur du Poly, dans sa conférence de presse, a souhaité que la Confédération reprenne aussi à sa charge les dépenses de l'Ecole polytechnique de Lausanne.
Voilà un exemple type de choix qui devrait être discuté d'emblée si le canton de Vaud veut planifier son avenir.
Nous pensons que le transfert de l'E.P.U.L. à la Confédération serait judicieux.
Le canton de Vaud est en effet le seul de tous les cantons suisses à entretenir une Université complète, comprenant toutes les facultés, y compris une école polytechnique. C'est trop pour son chiffre de population et ses ressources limitées.
Or l'autonomie cantonale doit d'abord être préservée dans les domaines où l'enseignement universitaire est le reflet d'une civilisation (ou plus simplement d'une manière d'être locale). Au premier chef, les facultés morales (droit, lettres, théologie, et aussi la médecine). La science et la technique sont, elles, plus impersonnelles.
Le canton de Vaud a déjà consenti de gros sacrifices pour l'E.P.U.L. ; il en consentira d'autres encore ; il ne saurait être question qu'ils l'aient été en vain ; les dépenses déjà faites doivent lui permettre de négocier un statut de l'E.P.U.L. qui lui assurerait, associé aux cantons romands, un droit de regard et d'initiative suffisant pour que l'E.P.U.L. ne devienne pas une annexe de Zurich (de la même manière que sur le plan scolaire, on peut concilier une certaine autonomie communale avec la souveraineté de l'Etat).
La négociation mériterait, en tous cas, d'être entreprise. Mais elle n'aurait de sens que si l'on nous faisait comprendre, du même coup, que l'économie réalisée nous permettra de mieux assurer nos autres tâches essentielles.

Une belle carrière vue au cinéthéodolite

Les flambeaux de la « Zimmerwald-Konferenz 1965 » sont éteints. Mais il vaut la peine de présenter la carrière du président du comité d'organisation, le conseiller national Otto Wenger, radical de Berne.
Après avoir étudié la médecine — il est docteur F.M.H. en psychiatrie — et s'être initié aux sciences politiques, M. Wenger fut délégué du Comité international de la Croix-Rouge en Allemagne (1942-1943), puis aux Indes. Là, sans abandonner sa vocation de bon samaritain, il renonça à la philanthropie, puisqu'en 1949 il devint directeur de la Ciba Pharma Ltd., à Bombay. Dès 1953, il ajouta à cette activité pharmaceutique celle de représentant de la maison Bürhle aux Indes : médicaments et canons sont complémentaires. En 1955, il quitta l'industrie chimique bâloise pour la direction de la société holding Oerlikon-Bührle.
Cette société a deux particularités. Le conseil d'administration ne compte qu'un seul administrateur, le docteur Dieter Bührle. D'autre part, Bührle S. A. contrôle le groupe Contraves S. A. qui fabrique des canons antiaériens et des conduites électroniques de tir (« Fledermaus » et « Superfledermaus »), etc., et qui contrôle, à son tour, Contraves Italiana S.p.A., Rome, qui permet à Bührle d'exporter des armes, tout en respectant la neutralité suisse. Dans un prospectus pour un emprunt obligataire, février 1965, le Dr Bührle écrivait à propos de Contraves, Rome :
« Son programme de fabrication est semblable à celui de Contraves Suisse ; ses principaux clients sont les pays membres de l'O.T.A.N. Ces deux entreprises versent des dividendes depuis de nombreuses années. »
Valait-il donc la peine de se former d'abord à la Croix-Rouge internationale pour en arriver à mieux vendre des canons ? Une telle carrière ne peut être calculée qu'au cinéthéodolite (appareil à commande électronique pour le relevé des trajectoires de fusées; fabrication Bührle).
Infatigable, M. Wenger fut aussi consul honoraire général du Népal en Suisse jusqu'en 1963 où, devenu conseiller national, il dut renoncer à ce titre, un parlementaire suisse ne pouvant pas détenir de mandats étrangers ; il est encore président de l'Association pour le foyer thibétain. Il fit une entrée quelque peu fracassante dans la politique lors des dernières élections fédérales : grâce à des moyens financiers jamais vus, cet homme nouveau, à 53 ans, encore inconnu la veille, réussit à forcer la porte du Conseil national, ce qui provoqua quelques remous au sein de son parti et dans l'opinion publique où l'on n'est pas encore habitué à des campagnes publicitaires si coûteuses (en matière politique tout au moins).
C'est M. Wenger qui organisa les cérémonies de la « réponse démocratique » à Zimmerwald 1965 !

Bi-mensuel romand
N° 39 23 septembre 1965

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs
Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro ont été discutés ou rédigés par :

Henri Galland
André Gavillet
Marx Lévy
Jacques Morier-Genoud
Christian Ogay
C.-F. Pochon
Marc Vuilleumier

Le N° 40 sortira de presse le jeudi 6 octobre 1965